

05/04/2023

Budget primitif 2023

Note de présentation brève
et synthétique

Sommaire

1	Priorités du budget	4
2	Le projet de budget primitif 2023	5
2.1	Présentation par chapitre.....	5
2.2	Présentation par fonction.....	9
2.3	Les principaux investissements 2023	10
3	Les informations financières	11
3.1	Les niveaux d'épargne	11
3.2	L'endettement	12
3.2.1	Structure de la dette, par prêteur, au 1 ^{er} janvier 2023	12
3.2.2	Structure de la dette par type de taux :	13
3.2.3	Charte Gissler	13
3.2.4	Extinction de la dette	14
3.2.5	Répartition par durée résiduelle	15
3.3	La fiscalité	15
3.4	Les principaux ratios.....	16
4	Charges de personnel et effectifs de la collectivité	16
4.1	Les charges de personnel	16
4.2	Les effectifs au 1 ^{er} janvier 2023	17

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.»

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 du budget principal de la commune de Vendargues.

1 Priorités du budget

En dépit d'un cadre financier toujours contraint, marqué par la crise énergétique, la pression inflationniste et la remontée des taux d'intérêts, la commune souhaite conforter le niveau des services offerts à la population, assurer l'entretien et le renouvellement de son patrimoine, tout en n'augmentant pas les taux de la fiscalité locale.

Par ailleurs, afin de poursuivre notre participation à une nécessaire relance économique et de soutenir l'investissement local, les dépenses d'équipements pour l'année 2023 seront portées à un niveau toujours élevé, tel que le permet la bonne situation financière de la commune, soit un peu plus de 5,9 M€ de crédits (nouveaux et restes à réaliser confondus), sans recours à l'emprunt.

Objectifs du budget 2023 :

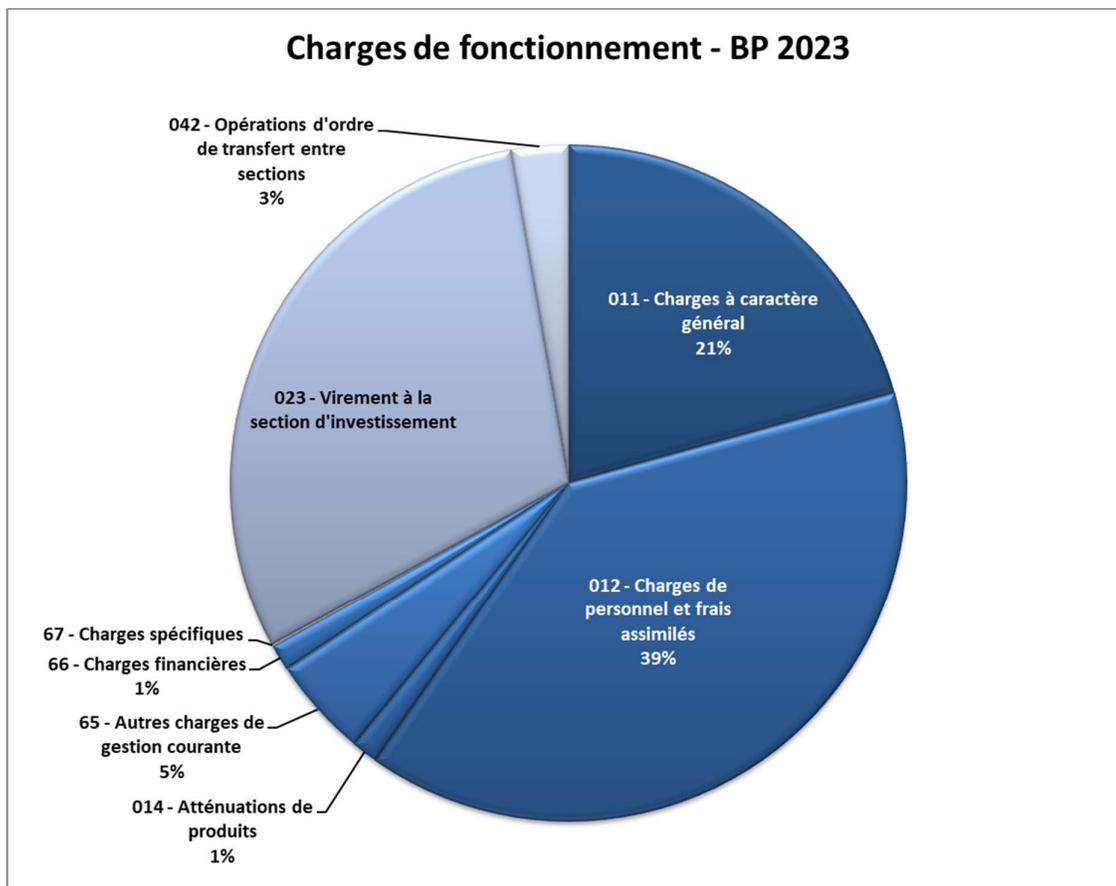
- **Préservation d'une capacité d'épargne**
- **0% augmentation des taux de fiscalité**
- **Participation à la relance économique et soutien à l'investissement local**
- **Absence de recours à l'emprunt**

2 Le projet de budget primitif 2023

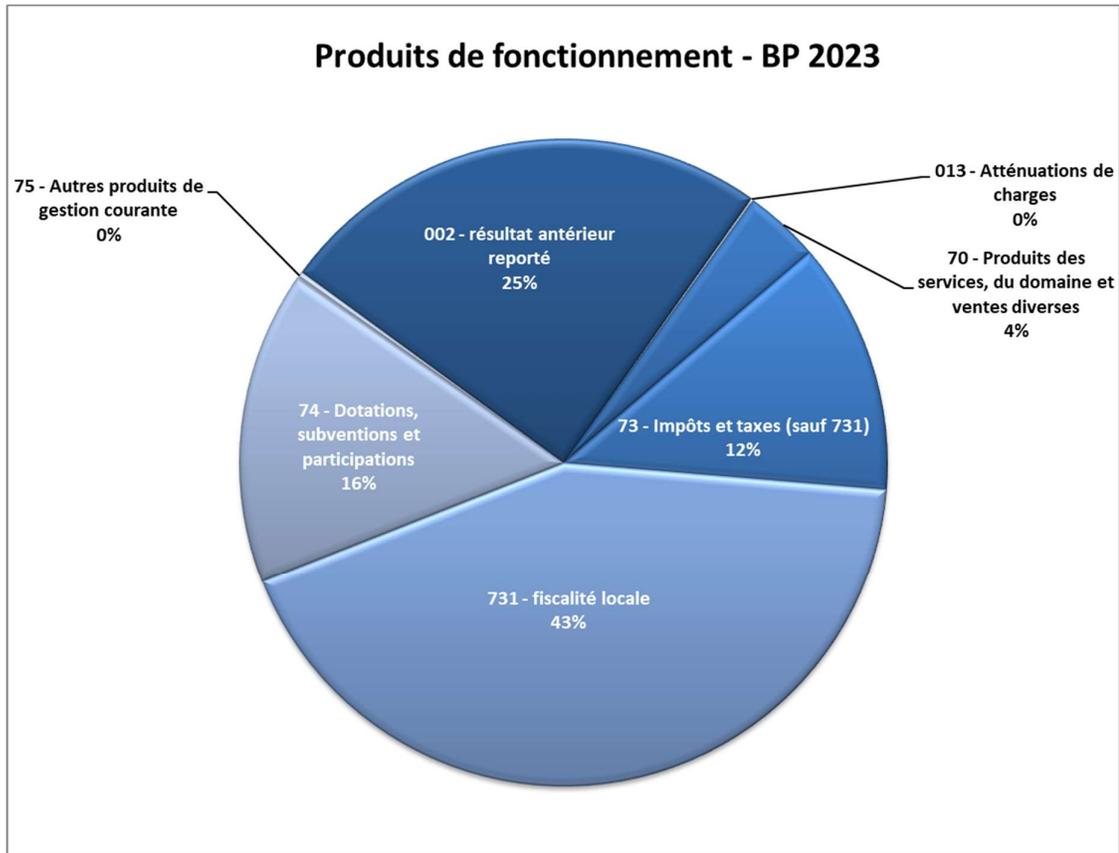
2.1 Présentation par chapitre

Section de fonctionnement :

Fonctionnement – Dépenses	11 887 537,62	11 835 963,47
011 - Charges à caractère général	2 080 000,00	2 450 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 610 000,00	4 610 000,00
014 - Atténuations de produits	150 000,00	150 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	555 000,00	560 000,00
66 - Charges financières	120 000,00	150 000,00
67 - Charges spécifiques	50 000,00	10 000,00
022 - Dépenses imprévues	530 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	3 472 537,62	3 580 963,47
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	325 000,00



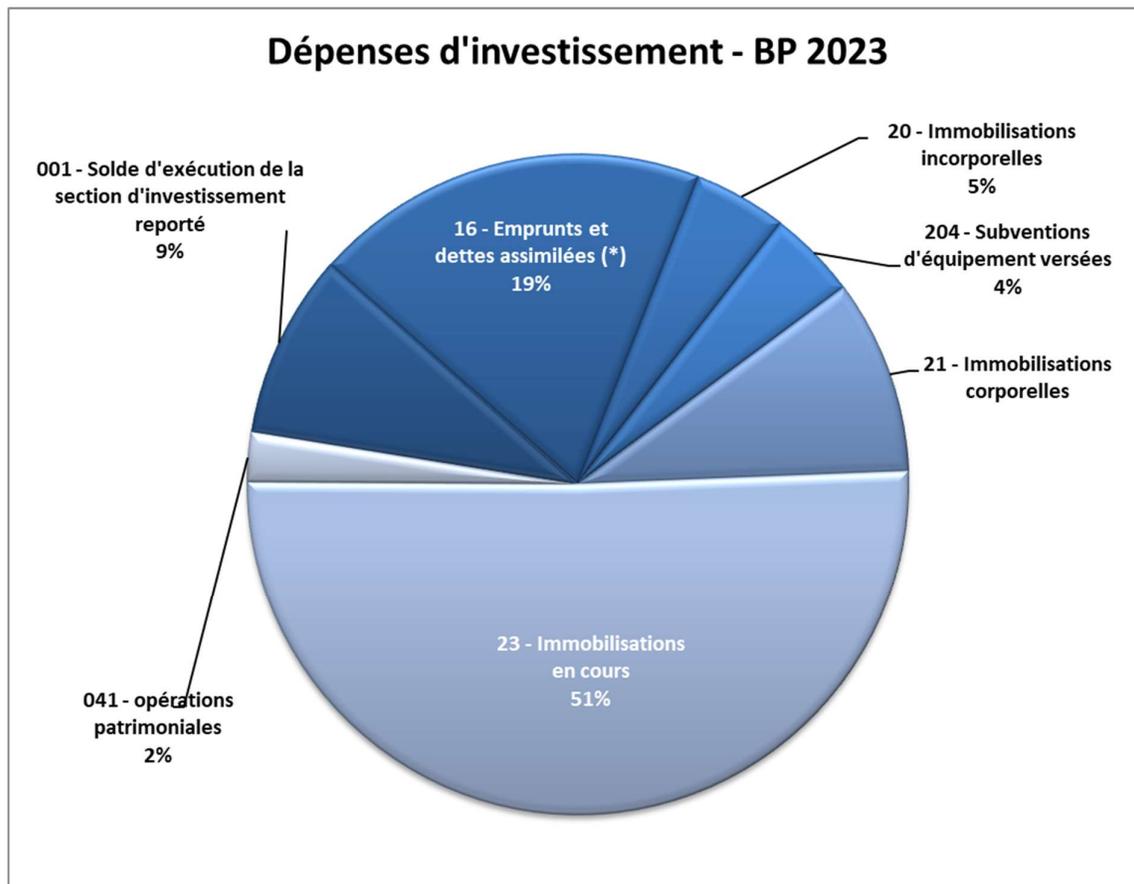
Chapitre	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement – Recettes	11 887 537,62	11 835 963,47
002 - résultat antérieur reporté	3 562 370,62	2 941 041,22
013 - Atténuations de charges	15 000,00	14 922,25
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000,00	450 000,00
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 497 980,00	1 487 980,00
731 - fiscalité locale	4 688 187,00	5 052 020,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 676 000,00	1 850 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	38 000,00	40 000,00



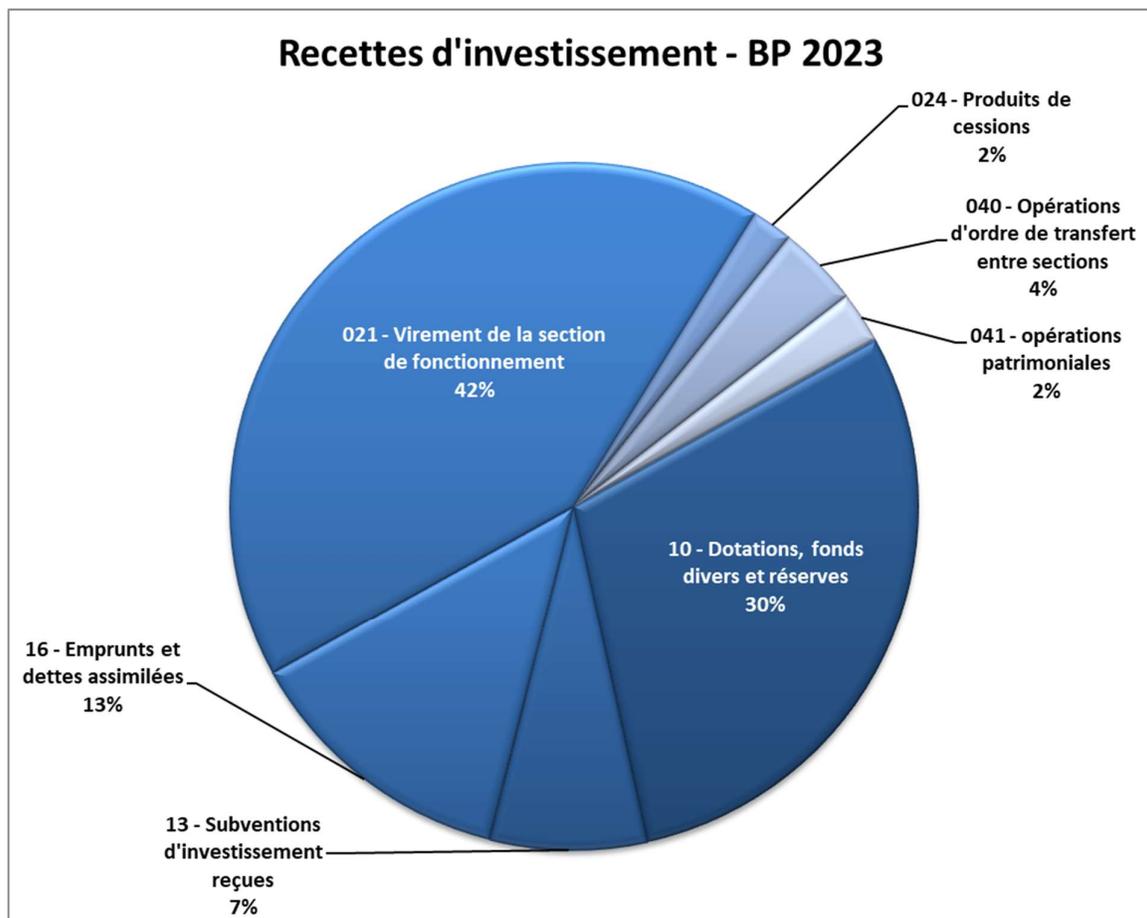
Section d'investissement :

Chapitre	Total BP 2022	Restes à réaliser 2022	BP 2023 Propositions nouvelles	Total BP 2023
Investissement – Dépenses	5 768 551,40	2 216 283,74	6 325 445,45	8 541 729,19
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	801 410,75		772 531,98	772 531,98
16 - Emprunts et dettes assimilées (*)	580 000,00		1 655 830,00	1 655 830,00
20 - Immobilisations incorporelles	381 539,44	91 722,00	296 130,00	387 852,00
204 - Subventions d'équipement versées	205 555,00	167 750,00	204 146,00	371 896,00
21 - Immobilisations corporelles	791 348,11	193 995,92	625 607,47	819 603,39
23 - Immobilisations en cours	2 918 698,10	1 762 815,82	2 566 200,00	4 329 015,82
041 - opérations patrimoniales	90 000,00		205 000,00	205 000,00

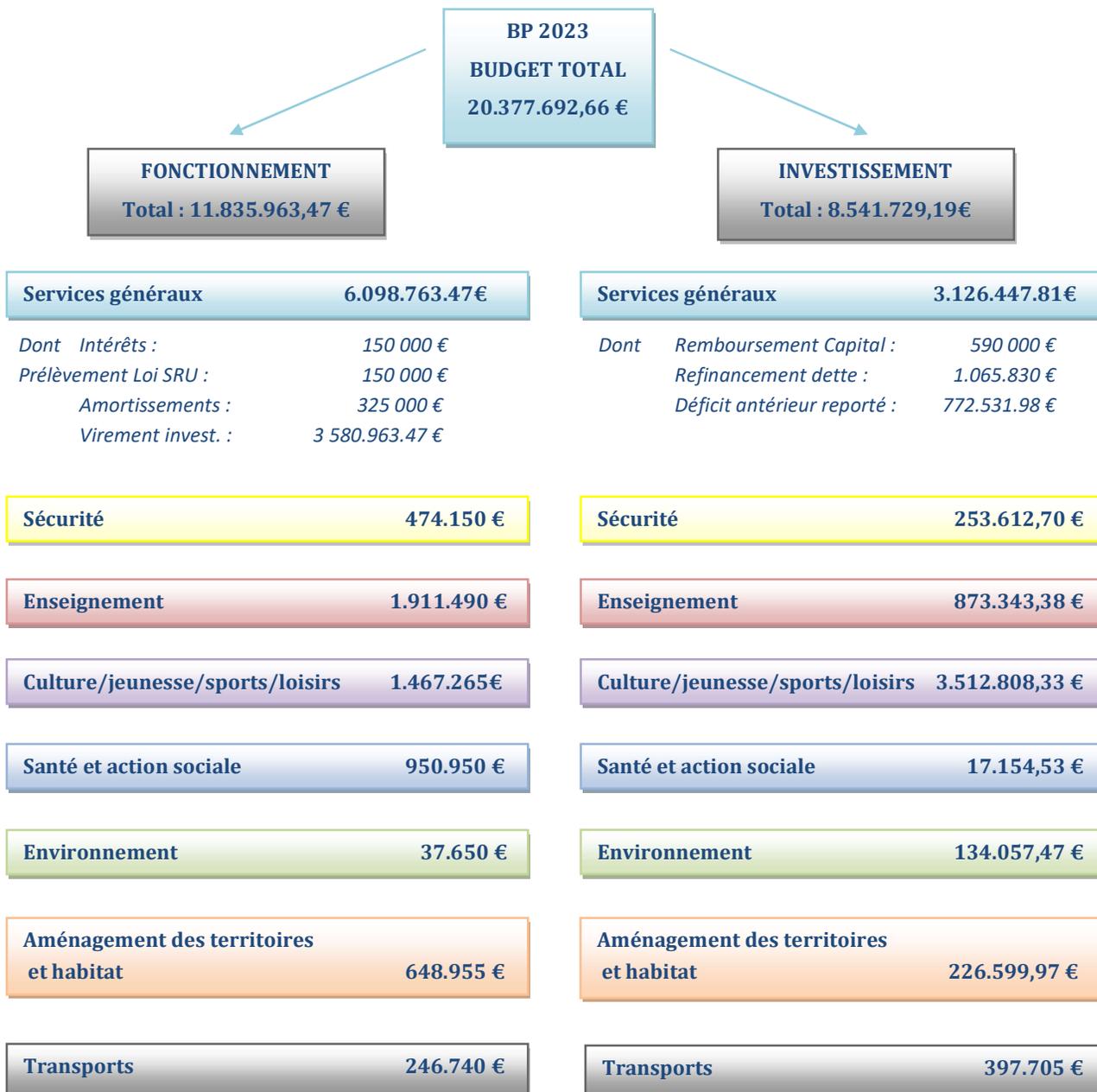
(*) Dont 1065 830 € de provision pour dette renégociée



Chapitre	Total BP 2022	Restes à réaliser 2022	BP 2023 Propositions nouvelles	Total BP 2023
Investissement – Recettes	5 768 551,40	738 759,25	7 802 969,94	8 541 729,19
10 - Dotations, fonds divers et réserves	986 672,80		2 527 456,47	2 527 456,47
13 - Subventions d'investissement reçues	696 771,78	578 759,25	50 000,00	628 759,25
16 - Emprunts et dettes assimilées	-		1 111 000,00	1 111 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 472 537,62		3 580 963,47	3 580 963,47
024 - Produits de cessions	202 569,20	160 000,00	3 550,00	163 550,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00		325 000,00	325 000,00
041 - opérations patrimoniales	90 000,00		205 000,00	205 000,00



2.2 Présentation par fonction



2.3 Les principaux investissements 2023

Après couverture du remboursement du capital de la dette pour environ 590.000 € (Chapitre 16), la commune pourra poursuivre ses investissements en 2023 à hauteur de 5.908.367,21 €, dont 2.216.283,74 € de restes à réaliser 2022.

Les principaux investissements 2023 inscrit au BP sont les suivants :

- les études et travaux de requalification, de rénovation énergétique, de mise en valeur et en accessibilité de la maison Serre pour 800.000 €, ainsi qu'une enveloppe de 30.000 € pour l'acquisition d'un fonds « mobilier » relatif à la mémoire des lieux,
- les travaux de désimperméabilisation des cours de l'école les Asphodèles et de la Ribambelle pour 625 000€,
- les études relatives à la restructuration/extension du club house et vestiaires du terrain de football d'honneur pour 88 000€, avec une provision pour les travaux de 348 000 €,
- l'aménagement de nouveaux caveaux et de WC publics au cimetière pour 112 500 €,
- la transformation des éclairages des courts de tennis en projecteurs à Leds pour environ 50 000 €,
- la poursuite de études/travaux de rénovation, de mise aux normes ou en sécurité de bâtiments et équipements communaux, notamment de la Mairie, du Presbytère et des équipements scolaires pour environ 600 000 €.

A ces investissements, s'ajoute le programme annuel des travaux de voirie, défini en concertation avec la commune et **réalisé par la Métropole**, dans le cadre de l'enveloppe communale provenant de la part d'AC versée par la Commune, majorée du FCTVA et de la part de Taxe d'aménagement conservée par la Métropole.

Compte tenu du passage à 100% des charges transférées selon l'option 2 (ACi 30% avec bonification Métropole) à **compter de l'exercice 2023** (Cf. Point 2.4.1 du DOB), **cette enveloppe communale sera mécaniquement augmentée d'environ 335.000 €**, au regard de la part d'ACi nouvelle versée par la commune à la Métropole (167.755 €) et bonifiée par la Métropole à due proportion (167.755 €)

3 Les informations financières

3.1 Les niveaux d'épargne

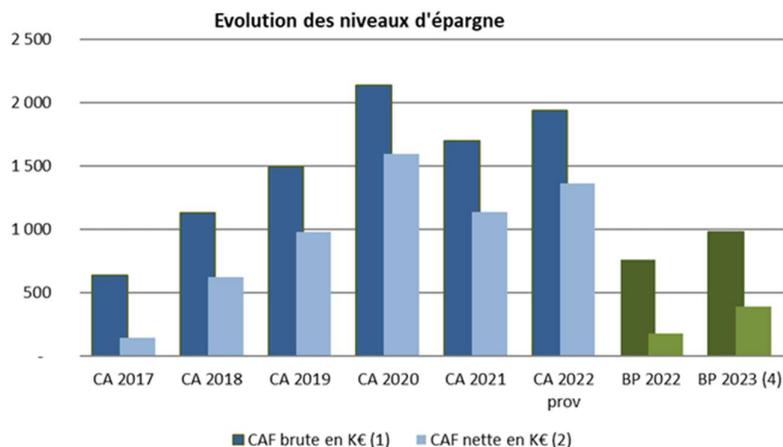
Le projet de budget nous permettra de préserver une capacité d'autofinancement nette (CAF) *a minima* d'environ 180 000 € selon les crédits ouverts en fonctionnement. Ce niveau d'épargne pourrait s'améliorer selon les consommations effectives des crédits de l'année.

Années	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023
CAF brute en K€ (1)	639	1 128	1 491	2 135	1 698	1 933	760	965
CAF nette en K€ (2)	141	621	975	1 595	1 135	1 358	180	379
Taux d'épargne brute (3)	8,70%	14,78%	18,63%	26,00%	20,82%	21,35%	9,32%	11,05%

(1) Selon définition et calcul DGCL

(2) CAF nette = CAF déduction faite du remboursement du capital de dette

(3) Taux d'épargne brute = CAF brute / recettes réelles de fonctionnement (taux de 8 à 15% est considéré satisfaisant)

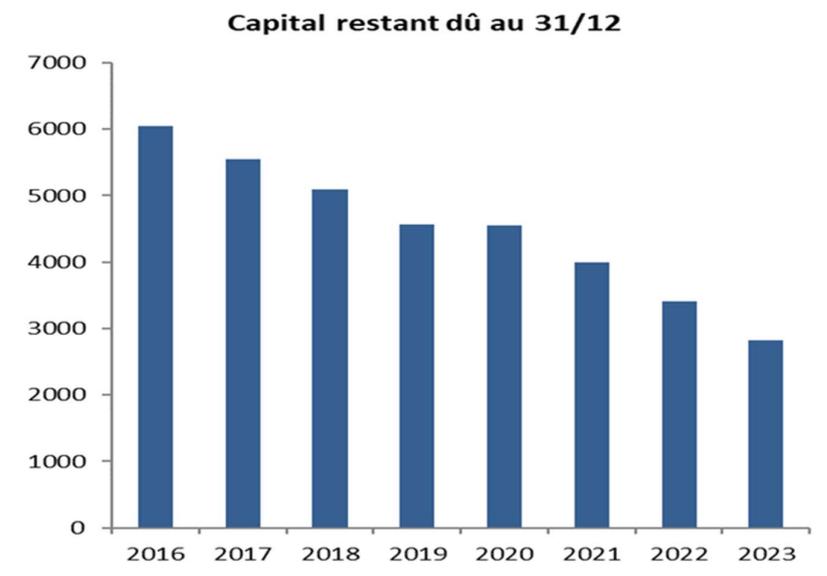


Au 31 décembre BP 2023, sans recours à l'emprunt, l'encours de la dette passerait sous les 3 M€ et la capacité de désendettement à moins de 3 ans :

Au 31/12	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023 (1)
Dette en K€	5 596	5 089	4 573	4 553	3 990	3 416	3 416	2 830
Ratio désendettement en années ⁽¹⁾	8,8	4,5	3,1	2,1	2,4	1,8	4,5	2,9

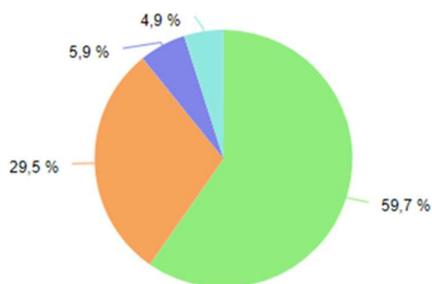
(1) Prévission niveau BP

(2) Encours de dette divisée par CAF (durée médiane habituelle : entre 6 et 12 ans)



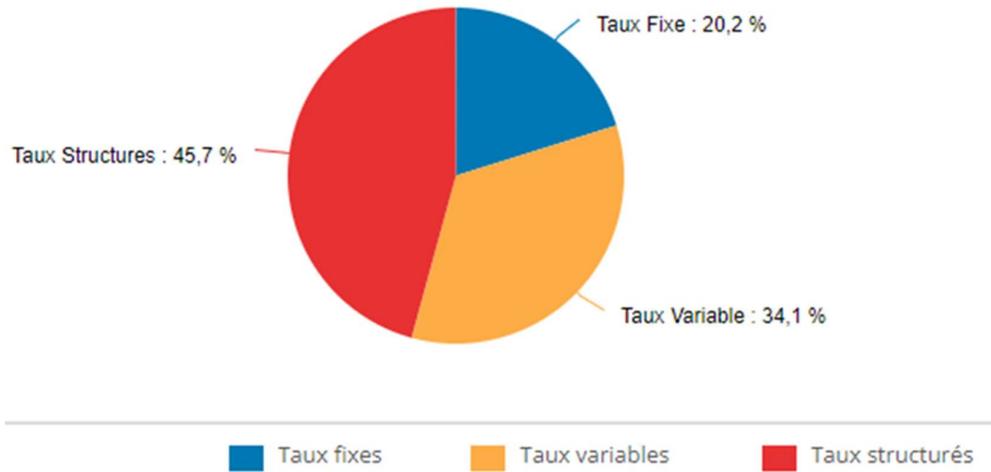
3.2 L'endettement

3.2.1 *Structure de la dette, par prêteur, au 1^{er} janvier 2023*



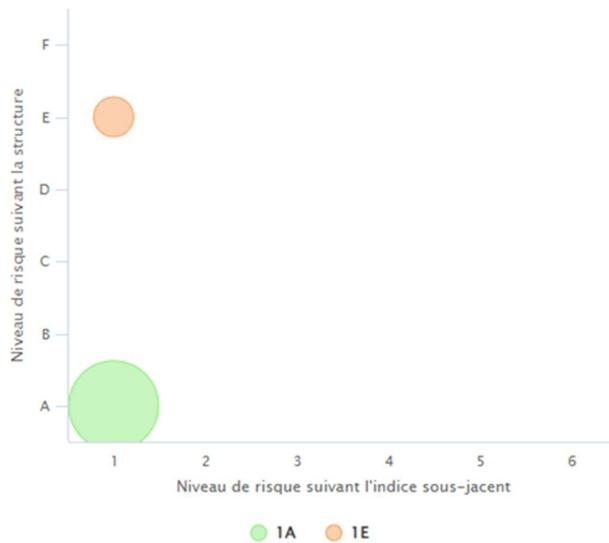
Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
DEXIA Credit Local	-	59,7	2 039 170,48
Caisse de Crédit Agricole	-	29,5	1 007 776,30
La Banque Postale	-	5,9	200 000,03
Caisse d'Epargne	-	4,9	168 750,00
TOTAL			3 415 696,81

3.2.2 Structure de la dette par type de taux :



3.2.3 Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée selon la charte Gissler



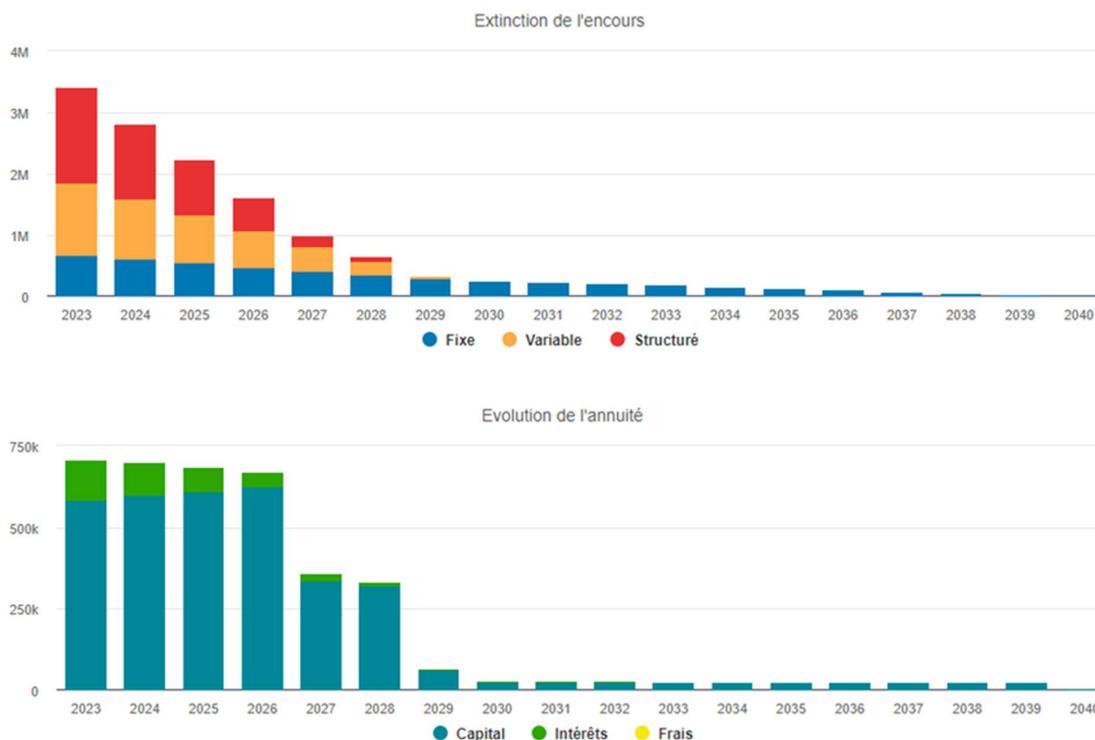
Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	2 349 866,81	68,80 %
1-E	1 065 830,00	31,20 %
Total	3 415 696,81	100,00 %

Au regard de la forte remontée des taux interbancaires (EURIBOR 12M) et de la moindre valorisation des pénalités de sortie de notre emprunt classifié 1E, il pourrait apparaître opportun d'envisager au cours de l'exercice une « désensibilisation » de ce prêt (refinancement selon un taux fixe sans rallongement de la durée avec classification 1A), afin d'écartier tout risque lié à la formule actuelle de calcul des intérêts de ce prêt structuré, souscrit en 2008, à savoir :

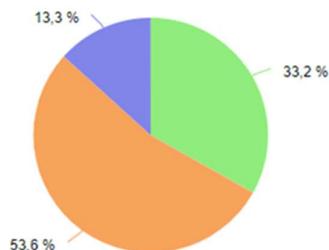
- Si EURIBOR 12M inférieur ou égal à 6,00 %, alors taux fixe de 4,38 %,
- Si EURIBOR 12M supérieur à 6,00 %, alors taux de 4,38 + 5 x (EURIBOR 12M – 6,00 %).

Les crédits budgétaires pour effectuer ces éventuelles opérations de refinancement sont prévus au BP 2023 afin de garantir une capacité de réaction face à une augmentation brutale des taux.

3.2.4 Extinction de la dette



3.2.5 Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 132 496,80
5 - 10 ans	1 829 590,51
10 - 20 ans	453 609,50
TOTAL	3 415 696,81

3.3 La fiscalité

Avec le passage à la **nomenclature M57**, les produits de la fiscalité directe locale sont regroupés au sein d'un nouveau chapitre spécifique (**chapitre 731**).

Les taux de fiscalité de la commune n'ont pas augmenté depuis 2006.

L'année 2023 marquera la **troisième année de suppression réelle du produit de la Taxe d'Habitation (TH), compensée par le transfert à la commune du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue auparavant par le Département**. C'est ainsi que le taux de TFPB communal a été mécaniquement augmenté du taux précédemment voté par le Conseil départemental de 21.45%.

Cependant, le produit de la TFPB départementale transféré à la commune étant supérieur au produit de TH antérieurement perçu, **un coefficient correcteur** est appliqué pour minorer la compensation et ainsi **neutraliser** l'effet du transfert de fiscalité (minoration des recettes fiscales de 0.1896%).

A titre d'information, la commune de Vendargues se voit ainsi retirer, un « excédent » de 1.178 k€ sur les recettes de fiscalité 2022.

Pour 2023, tout comme pour 2022, la commune ne votera que les taux de taxe foncière et **il est proposé d'appliquer 0% d'augmentation**.

Les bases fiscales (*hors locaux professionnels*) seront cependant réévaluées en 2023 de **7.1 %** (*mesure de la LFI 2023*), ce qui devrait permettre à la commune de faire face à la forte augmentation des charges de fonctionnement, notamment sur le poste énergie.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution des taux (en %)	-0,5	0	0	0	0	0	0

Taux en %	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation	17,27	17,27	17,27				
Foncier Bâti	21,02	21,02	21,02	21,02	42,47	42,47	42,47
Foncier non Bâti	63,09	63,09	63,09	63,09	63,09	63,09	63,09

Produits(en €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	1 571 332	1 570 291	1 663 784	1 660 905	49 089	88 867	95 176
Foncier Bâti	2 617 308	2 656 389	2 889 849	3 001 404	4 901 136	5 184 290	5 621 754
Foncier non Bâti	26 229	31 209	32 229	32 092	32 569	33 541	33 559
Allocations compensatrices	108 379	114 120	121 192	132 835	982 219	1 038 746	1 128 108
Contribution coef. Correcteur					- 1 114 652	- 1 178 117	- 1 278 016
TOTAL (1)	4 323 248	4 372 009	4 707 054	4 827 236	4 850 361	5 167 327	5 600 581

(1) Selon état 1386-RC (DGFiP) et hors prélèvement Art. 55 Loi SRU

(2) Notifié dans état 1259

A taux constants, on notera une augmentation des produits d'imposition en 2023 de 433.254 €.

3.4 Les principaux ratios

Ratios	2020	2021	2022	2023 (1)	Moyenne strate (2)
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	991	1 201	1 118	1 156	944
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 331	1 229	1 422	1 297	1 158
Dépenses d'équipement brut / habitant	322	704	214	862	298
Encours de dette / habitant	721	715	525	498	796
Dotation Globale de Fonctionnement / habitant	10	10	10	14	154
Produits des impositions directes / habitant	759	591	650		517
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement				58,13	57,60
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement				95,74	88,70
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement				66,42	25,70
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement				38,40	68,70
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement				10,85	19,80

(1) Ratios M57

(2) Source : Les collectivités locales en chiffres 2022 – DGCL

4 Charges de personnel et effectifs de la collectivité

4.1 Les charges de personnel

Pour 2023, la masse salariale est stabilisée au même niveau que l'année précédente, notamment en raison de départs à la retraite en 2022 non systématiquement remplacés, qui permettront de compenser :

- la nouvelle revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier,
- l'effet du GVT du personnel communal (augmentation mécanique de la masse salariale due aux évolutions des carrières des agents par avancements d'échelons ou de grades),
- de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire,
- la nomination programmée d'un agent de police municipale,

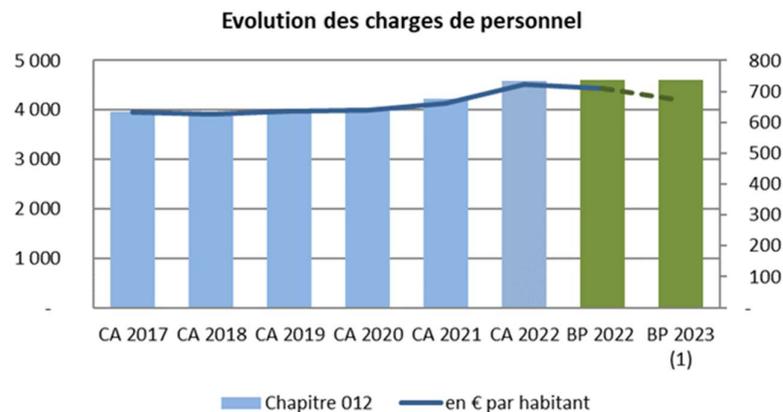
- le recrutement anticipé d'une nouvelle responsable de la Bibliothèque pour tuilage avant départ à la retraite,
- les promotions internes, notamment d'agents de maîtrise,
- d'un recours plus important aux vacances et aux saisonniers, au regard de l'attractivité et de la fréquentation des services « Jeunesse », « Sport » et « Hippomobilité ».

Il conviendra toutefois de rester vigilants sur de nouvelles annonces que le gouvernement pourrait faire en matière de revalorisation du SMIC, de grilles indiciaires, voire d'augmentation des cotisations retraite des employeurs territoriaux dans le cadre de la réforme en cours.

Le montant proposé au budget s'élève à **4 610 000 €**.

Dépenses de personnel en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022	BP 2023 (1)
Chapitre 012	3 964	3 914	3 975	4 041	4 223	4 595	4 610	4 610
en € par habitant	632	627	635	640	663	721	708	672

(1) Proposition niveau BP 2023



4.2 Les effectifs au 1^{er} janvier 2023

Effectifs budgétaires en équivalents temps pleins :

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	2	15,4	21,4
FILIERE TECHNIQUE		0,91	49,42	50,33
FILIERE SOCIALE	1,8		4	5,8
FILIERE MEDICO SOCIALE	2	4,9		
FILIERE SPORTIVE		1		1
FILIERE CULTURELLE	1		2	3
FILIERE ANIMATION		1	5,76	6,76
FILIERE POLICE		1	3	4
TOTAL	8,8	10,81	79,58	99,19

Effectifs pourvus en équivalents temps pleins :

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	2	14	19
FILIERE TECHNIQUE		0,91	49,12	50,03
FILIERE SOCIALE	1,8		4	5,8
FILIERE MEDICO SOCIALE	1	4,9		
FILIERE SPORTIVE		1		1
FILIERE CULTURELLE	1		1,8	2,8
FILIERE ANIMATION		1	5,76	6,76
FILIERE POLICE		1	3	4
TOTAL	6,8	10,81	77,68	95,29